

Bureau du 3 avril 2006

Décision n° B-2006-4145

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation de déposer un permis de construire, par la Ville, sur un immeuble communautaire situé 61, rue du Président Salvador Allende**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a mis à disposition de la ville de Vénissieux, par bail emphytéotique en date du 13 mai 1988, deux parcelles de terrain situées 61-63, rue du Président Salvador Allende à Vénissieux, cadastrées sous les numéros 713 et 894 de la section D et devant être affectées à un usage exclusif de gymnase.

Ce bail emphytéotique a été résilié par un courrier de la ville de Vénissieux, informant la Communauté urbaine que le bien ne sera plus affecté à un usage de gymnase.

La ville de Vénissieux projette de transformer le gymnase, dénommé Halle à Grains, en deux établissements recevant du public de 5° et 3° catégories, destinés à accueillir respectivement des jeunes et une salle polyvalente pour les habitants du quartier.

En attendant la signature d'un nouveau bail emphytéotique et afin de ne pas retarder les travaux, il conviendrait d'ores et déjà d'autoriser la ville de Vénissieux à déposer une demande de permis de construire sur l'immeuble communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la ville de Vénissieux à déposer une demande de permis de construire sur l'immeuble communautaire situé 61, rue du Président Salvador Allende à Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,